

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 15 décembre 2020 à 18 h 30. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule en l'absence du public et les membres du conseil sont réunis par un système de vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS

Kathy Poulin	Mairesse
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Dominique Forget	Conseillère, district 2
Mathieu Bouthillette	Conseiller, district 3
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Carl De Montigny	Conseiller, district 5
Manon Paquin	Conseillère, district 6

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Carl Lebel	Directeur du service juridique

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1 Constatation de la régularité de la séance du conseil
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance
 - 1.3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 2 Finance et trésorerie
 - 2.1 Adoption du budget 2021
 - 2.2 Adoption du plan triennal d'immobilisations 2021-2023
- 3 Période de réponses spécifiques
- 4 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 18h30.

1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

2020-12-371

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la première séance extraordinaire du 15 décembre 2020, tel que présenté.

ADOPTÉE

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule en l'absence du public et tous les membres du conseil municipal sont réunis par un système de vidéoconférence. La période de questions concernant l'ordre du jour n'a pas lieu.

2 FINANCE ET TRÉSORERIE

2020-12-372

2.1 ADOPTION DU BUDGET 2021

ATTENDU QU'en vertu du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal doit adopter un budget pour l'exercice financier 2021.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2021 qui prévoit des revenus et dépenses de 10 769 361 \$;

DE DÉCRÉTER qu'un document explicatif portant sur le budget adopté soit affiché dans un journal et sur le site web de la Municipalité.

ADOPTÉE

2020-12-373

2.2 ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2023

ATTENDU QU'en vertu du *Code municipal du Québec*, chaque année, le conseil municipal doit adopter un programme triennal des immobilisations.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le programme triennal des immobilisations 2021-2022-2023 au montant de 27 717 537 \$ dont 11 077 811 \$ pour l'année 2021 ;

DE DÉCRÉTER qu'un document explicatif portant sur le programme triennal des immobilisations adopté soit affiché dans un journal et sur le site web de la Municipalité.

ADOPTÉE

3 PÉRIODE DE RÉPONSES SPÉCIFIQUES

En raison de la pandémie, une période spéciale de réponses aux questions concernant uniquement le budget 2021 et le PTI aura lieu lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020, à 19h00.

2020-12-374

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance extraordinaire du 15 décembre 2020 à 19 h 06.

ADOPTÉE

(Signé Kathy Poulin)

(Signé Sophie Charpentier)

Kathy Poulin
Mairesse et présidente d'assemblée

Sophie Charpentier
Directrice générale et secrétaire-trésorière